

**COMPTE RENDU du CONSEIL
MUNICIPAL
du JEUDI 4 SEPTEMBRE 2014**

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Alain KEMPYNCK absent excusé ayant donné procuration et Monsieur Mickaël DUHAUT absent.

Monsieur Arnaud FIGENWALD est nommé secrétaire de séance.

1) Compte rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2014

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver le compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2014.

Adopté à l'unanimité

2) Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal le 8 avril 2014 en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame Nadine LEFEBVRE invite le conseil à prendre note des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

3) Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs – Désignation des Délégués Communautaires

Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur la Composition du conseil Communautaire lors du renouvellement général de mars 2014; le nombre de conseillers communautaires pour l'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs, était fixé à 128 selon l'arrêté préfectoral datant du 24 octobre 2013.

Or, par une décision du 20 juin 2014, le conseil constitutionnel examinant la demande de la commune de Salbris (41), a décidé d'annuler l'alinéa de l'article L5211-6-1 du CGCT relatif à la possibilité de conclure un accord local, cette faculté étant contraire à la constitution au motif qu'elle permettrait de déroger de façon disproportionnée au principe de proportionnalité.

Par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2014, le nombre de conseillers communautaires est fixé à 112. La commune de Beuvry disposera de 4 sièges.

Madame le Maire invite donc le conseil municipal à procéder à une élection de délégués au sein du Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression des noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Madame le Maire rappelle que les cinq conseillers élus étaient Madame Nadine LEFEBVRE, Monsieur Gaëtan VERDOUCQ, Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Monsieur Arnaud FIGENWALD et Madame Charline DENIS. Cette liste passe donc au nombre de 4 conseillers. Madame Charline DENIS étant la dernière élue, son nom sera donc retiré de la liste des délégués communautaires.

Sont désignés assesseurs Mesdames Marie-Renée LEROUX et Madame Marylise BAILLEUL.

Madame le Maire annonce les résultats, la Commune de Beuvry sera représentée au sein d'Artois COMM par Madame Nadine LEFEBVRE, Monsieur Gaëtan VERDOUCQ, Madame Emmanuelle LEVEUGLE et Monsieur Arnaud FIGENWALD, élus avec 23 voix.

Madame Nadine LEFEBVRE précise que le nombre de votants est de 28, exprimés 23 et vote blancs 5.